



Conflit entre co gerant associé 50 50

Par **tine1204**, le **27/07/2009** à **16:43**

Bonjour,

J'ai créer une entreprise (un centre de bien etre) qui a ouvert ses portes depuis une semaine. Mon associé est aux abonnées absent depuis l'ouverture elle devait assurer la co gerance a mes cotés! Suite a une altercation elle a decider d'abandonner! ai je un recours ? puis je faire constater qu'elle n'est jamais la et que je dois tout assumer seule (problème financier et autre...) Notre comptable est notre seule intermediaire et d'après elle je dois attendre que mon associé prenne une decision concernant sa fonction de gerante ainsi que celle d'associé! en attendant je dois commencer a payer ses charges sociales! je craque je ne sais plus vers qui me tourner car les reponses sont toujours les meme a savoir je ne peux rien faire nous somme a 50 /50! Je n'ai absolument pas les moyens d'aller consulter un avocat je ne veux pas abandonner le magasin nous avons une employé qui a quitter un cdi pour nous! Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter!

Salutations